

Notre planche artistique

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero**

Band (Jahr): **9 (1895)**

PDF erstellt am: **08.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-744871>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

lern son cimier, un braque naissant, au prix de 36 livres. Voilà, je pense, la meilleure preuve de l'importance qu'on attachait aux cimiers.

Ajoutons encore, que les cimiers, n'étant pas soumis à des règles fixes, ils variaient dans la même famille, qui distinguait ainsi ses branches ou simplement ses membres. Les comtes de Werdenberg ou Montfort portent un braque, leur branche de Sargans une espèce de chapeau, celle de Heiligenberg un écran d'argent engrelé de sable, sur un coussin rouge ; une autre encore une mitre. Trois d'Erlach portent à la même époque, au XIV^e siècle, l'un un dragon naissant, le second un chapeau, le troisième une mitre ; les comtes de Nidau deux têtes de cygnes ou un buste d'homme avec ou sans ailes ; les comtes de Kyburg un lion naissant à une crête dorsale ornée de boules ou un panache de plumes de paon. La famille d'Eptingen, de l'évêché de Bâle, doit avoir eu seize cimiers différents.

Dans les sceaux, écusson et cimier avaient la même valeur. Je me rappelle même un acte scellé par l'ancien avoyer de Berne, Jean de Bubenberg, et deux de ses fils, tous chevaliers. Le sceau du père ne porte que l'écusson, ceux des fils ont le casque et le cimier seulement.

Il résulte de ces notes recueillies ici que les cimiers ont aussi eu leur histoire en propre. De notre temps, alors qu'on se plaît à faire revivre la plus noble science du blason et que l'on publie les plus beaux ouvrages héraldiques, on ferait donc bien d'y vouer son attention plus qu'on ne l'a fait jusqu'à présent.

W.-F. DE MULINEN.

NOTRE PLANCHE ARTISTIQUE

L'année dernière la ville de Neuchâtel a installé dans le vestibule central de son Musée des Beaux Arts trois immenses toiles du peintre L.-P. Robert, offertes à la Commune par un comité de souscripteurs. Ces tableaux, qui représentent la vie intellectuelle, la vie rustique et la vie industrielle de l'humanité transfigurées par l'avènement du Christ, ont fait une grande sensation et la ville de Neuchâtel a tenu à témoigner sa reconnaissance à l'artiste en lui décernant la bourgeoisie d'honneur.

La planche que nous offrons aujourd'hui à nos abonnés est une reproduction de l'acte d'agrégation exécuté sur parchemin par notre éminent collègue M. Chr. Bühler, à Berne.

Conçu dans le style du XIV^e siècle, ce chef-d'œuvre d'enluminure porte à droite le texte de l'acte officiel avec les armes de la ville de Neuchâtel, d'or au pal de gueules chargé de trois chevrons d'argent, l'écusson placé sur la poitrine d'un aigle éployé de sable, becqué et armé d'or, lampassé de gueules.

En marge, l'artiste a placé au centre le héraut d'armes de la ville de Neuchâtel, qui, d'une main, pose la couronne civique sur l'écusson de la famille Robert et de l'autre montre de son sceptre le texte de l'arrêté. Des deux côtés de la tête du héraut se trouvent les armes de la République Neuchâteloise et celles de la commune du Locle, d'où M. Robert est originaire. Plus haut est reproduite la façade du Musée de Neuchâtel surmontée de la figure du Christ, d'après le tableau central et de deux des figures principales des autres compositions du maître : l'abondance et l'ange du jugement.



Le Conseil Général
de  **la**
Commune de Neuchâtel.

Sur la proposition du Conseil Communal,

Arrête:

Art. 1^{er}. L'Aggrégation d'honneur à la
Commune de Neuchâtel est accordée au citoyen
Léo-Paul Robert
en témoignage de l'admiration et de la reconnaissance
publiques pour l'oeuvre magistrale dont il a enrichi
notre ville.

Art. 2. Cette agrégation s'étend à sa femme et
à ses enfants.

Ainsi délibéré et voté en séance publique à
l'Hôtel de ville de Neuchâtel, le 23 Avril 1894.

Au nom du Conseil Général:

Le Secrétaire:

Le Président:

A l'angle inférieur est suspendu à un ruban de soie aux couleurs de la ville de Neuchâtel, rouge et vert, le grand sceau de la Commune, en cire rouge.

Nous regrettons que notre reproduction en noir ne puisse donner qu'une bien lointaine idée de la perfection de ce travail où les couleurs les plus vives s'allient pour former un ensemble d'une délicatesse extrême.

Le diplôme est contenu dans un portefeuille de cuir ciselé avec angles et fermoirs en cuivre. Le centre du plat porte dans un médaillon les armes de Neuchâtel peintes sur le cuir repoussé.

LE BLASON EN ORIENT

Dans son ouvrage sur « l'Inde des Rajahs », M. Louis Rousselet s'exprime ainsi, page 217 :

« Les nobles rajpouts ont tous des armoiries et des couleurs, qui prouvent que l'usage du blason ne leur est pas inconnu ; la plupart des clans portent des noms tirés des emblèmes qui figuraient sur leurs étendards ; par exemple, les Catchwahas ou tortues, les Sesoudias ou lièvres, les Chaudawats ou lunes. Cet usage date donc déjà d'une grande antiquité et ne peut avoir été importé d'Europe, comme quelques-uns l'ont prétendu. Tod assure qu'on retrouve des traces de l'usage des armes parlantes dans l'Inde à une époque antérieure à la guerre de Troie ; dans le Mahabharata, douze siècles avant Jésus-Christ, on voit le héros Bhisâma se glorifier d'avoir enlevé à Ardjouna sa bannière, dont le champ portait un singe hanouman. Dans les romans de chevalerie hindous, les chevaliers se distinguaient déjà, comme aujourd'hui, par la couleur de leurs écharpes et les symboles et devises gravés sur leurs boucliers. »

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE D'HÉRALDIQUE

Nous avons le plaisir d'enregistrer la réception de quelques nouveaux membres de la Société suisse d'héraldique. Ce sont MM. Godefroy de Blonay, Château de Grandson ; Rod. Brüderlin, lieut.-colonel, à Bâle ; Théodore Cornaz, Avenue de Rosemont, à Lausanne ; Frédéric Dubois, à Genollier sur Nyon ; Ernest Roguin, professeur, à Lausanne ; François Secretan, avocat, à Lausanne, qui sont tous les bienvenus parmi nous.

Un fait rejouissant qui témoigne de l'appréciation que rencontrent à l'étranger les modestes efforts de notre Société, est l'acte gracieux par lequel l'Académie royale héraldique et généalogique de Pise a bien voulu conférer à notre président, M. Jean Grellet, le titre de « membre honoraire ».

Les membres de la Société apprendront sans doute avec plaisir que la *Bibliographie héraldique*, en préparation depuis fort longtemps déjà, est enfin terminée. On se rappelle que ce petit ouvrage auquel avait encore travaillé M. Maurice Tripet en collaboration avec M. Grellet,